

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Geneviève de Grandpré

<https://www.cadre21.org/membres/d3b56429e7ad4e67091798f2>

Date d'obtention : 2022-06-03 18:40:02

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

- le rôle et responsabilités de chacun
- la prise en charge rapide
- L'intervenant doit confisqué les appareils s'il a raison de croire que des images ou vidéos correspondent à de la pornographie juvénile (pas le consulter)

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Mieux intervenir auprès des jeunes en lien avec ces situations qui peuvent arriver en milieu scolaire

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- Au début me référer davantage à la trousse afin de bien suivre les étapes en lien avec les situations (ex: rôle de chacun)